

## **Réaménagement du jardin des Halles : L'Association Accomplir annonce le dépôt d'un nouveau recours contre le second permis de démolir**

[ COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION ACCOMPLIR - 29 juillet 15h ]

Dans le cadre des travaux de réaménagement du jardin des Halles, un premier permis de démolir le jardin a été déposé par la Ville en avril dernier. L'association Accomplir, qui est opposée à ce projet, a obtenu sa suspension par le juge des référés le 12 mai. La Ville a poursuivi les travaux pendant quelques jours, avant d'accepter, sous la pression des riverains et du Maire du 1er, de respecter la décision de justice et de suspendre le chantier.

La Ville a demandé et s'est accordé un nouveau permis de démolir, semblable au précédent, qui a été signé il y a deux jours, le 27 juillet. Le permis a été affiché dans le jardin le 28, et les pelleteuses étaient sur place dès ce matin, le 29 (voir photos).

Pourtant, il est d'usage d'attendre deux mois après l'affichage du permis avant de commencer les travaux, de façon à permettre le dépôt d'éventuels recours. De plus, l'autorisation du Maire, ci-jointe, mentionne expressément que ce permis ne devient exécutoire qu'au bout de 15 jours (la phrase figure sur la page 1, juste au-dessus du titre "décision prise par le maire de la commune").

La Ville passe donc en force une nouvelle fois, au mépris de la loi, et sans attendre le résultat des recours, ni celui du contrôle de légalité qui pèse sur l'avenant qu'elle a accordé à l'architecte David Mangin. Le Préfet a annoncé ces jours-ci que le contrôle de légalité sur cet avenant, que nous jugeons doublement

illégal, par son montant et par le fait qu'il méconnaît les règles européennes de la concurrence, se terminerait à la mi-septembre. Dans le cas où l'avenant serait reconnu illégal, le projet de jardin de David Mangin ne pourrait plus être réalisé.

Notre avocat, Maître Cyril Laroche, va préparer un recours avec référé suspension contre le nouveau permis de démolir. Ce recours sera déposé au tribunal dès lundi, mais il est probable que dans le meilleur des cas, l'audience n'aura lieu qu'une douzaine de jours plus tard. Entre-temps, les travaux auront beaucoup avancé et des arbres auront sans doute été abattus. La Ville cherche manifestement à créer de l'irréversible, alors que ce projet qui prévoit l'abattage de 343 arbres au coeur de Paris suscite des critiques de plus en plus vives.

On note également qu'après avoir annoncé dans toute la presse que les travaux commenceraient en septembre, la Ville attaque les travaux au début du mois d'août, quand la plupart des Parisiens sont partis : vieille méthode, qui avait déjà été employée aux Halles pour la démolition des pavillons Baltard, il y a quarante ans.

Contact : Elisabeth Bourguinat, secrétaire de l'association Accomplir, 01 42 21 99 32

[http://www.archicool.com/cgi-bin/presse/pg-newspro.cgi?id\\_news=6575](http://www.archicool.com/cgi-bin/presse/pg-newspro.cgi?id_news=6575)